

Contrôle : lois sur les étrangers : choisir les députés

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1979)

Heft 515

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016634>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'emprise de l'Etat n'est pas celle qu'on croit

La mode est à la critique de l'Etat, de son pouvoir tentaculaire, de l'emprise croissante qu'il exerce dans des domaines de plus en plus nombreux de la vie sociale.

A gauche, la critique est encore hésitante. Il est difficile de mettre en question une évolution à laquelle on a soi-même contribué, d'imaginer et de promouvoir des formes nouvelles de décisions collectives moins lourdes et plus démocratiques: l'Etat, c'est encore le recours contre les abus des pouvoirs privés!

La droite, sur ces sujets, est plus à l'aise. Dans son discours, l'Etat reste un mal nécessaire, une puissance qu'il faut contenir. Dans la conjoncture actuelle, le ton se fait plus vif: compressions budgétaires, blocage du personnel des services publics, intervention minimale en matière de régulation économique.

BOUC ÉMISSAIRE

Le climat d'insécurité dans lequel nous vivons — économie, énergie, mais aussi valeurs de référence — favorise la désignation d'un bouc émissaire: l'Etat est tout trouvé pour remplir ce rôle.

Le mécontentement populaire peut ainsi être ramené à un malaise des citoyens dans leurs rapports avec l'Etat. D'où la solution maintes fois proposée: frein rigoureux au développement des activités publiques et réactivation de la responsabilité personnelle. La boucle est bouclée et la philosophie libérale y trouve, comme par hasard son compte.

Voilà pour le discours, mais dans les faits?

L'Etat libéral, veilleur de nuit — justice, police, défense — est bien mort.

Depuis la première guerre mondiale, on constate que l'Etat, dans les sociétés occidentales, produit et distribue biens et services, en Suisse aussi, et qu'il a développé considérablement le champ de ses activités.

Mais cette évolution ne doit pas faire illusion. Le champ du politique n'a pas crû dans les mêmes proportions.

PRIVÉ ET PUBLIC

Tout le "privé" que l'Etat a incorporé peu à peu n'est pas pour autant devenu public, c'est-à-dire transparent, objet d'un débat, d'une décision et d'un contrôle collectifs. En bref, à l'emprise croissante de l'Etat correspond une privatisation de ce même Etat.

Ce phénomène de "privatisation" apparaît notamment clairement à deux moments de l'activité étatique: la préparation de la décision et son exécution.

Pour l'exécution, commissions consultatives, organes semi-publics et privés détiennent une part non négligeable du pouvoir étatique.

Pour la préparation des décisions, ce sont des commissions extra-parlementaires "ad hoc" qui élaborent la grande majorité des lois et règlements.

Et on sait la difficulté pour le Parlement de remettre en question ces projets, par manque de temps, de compétence, mais aussi par crainte de mettre en péril les délicats équilibres imaginés et négociés longuement par les "experts".

Sur ces "experts", un récent travail apporte quelques lumières statistiques (1) qui éclairent d'un jour particulier ce qu'il est convenu d'appeler la démocratie de concordance.

DES CENTAINES DE SPÉCIALISTES

L'importance du phénomène, tout d'abord: 5482 experts se partagent 344 commissions en 1977. Et entre 1970 et 1977, 99 experts ont chacun fonctionné de quatre à seize fois dans une commission, ce sont les super-experts!

A titre de rappel, la répartition des experts des deux cents commissions instituées entre 1970 et 1977, selon leur affiliation:

— fonctionnaires fédéraux: 26,4%

— fonctionnaires cantonaux et communaux: 22,8%

— professeurs, chercheurs: 11,7%

— représentants de firmes privées: 11,7%

— organisations professions libérales: 2,2%

— organisations paysannes: 2,6%

— organisations de propriétaires fonciers: 2,2%

— organisations syndicales: 3,4%

— organisations de consommateurs: 1,6%.

Certes, les chiffres ne disent pas tout et l'influence n'est pas proportionnelle au nombre de sièges détenus par tel ou tel groupe d'intérêt. Reste que la disproportion est flagrante et que le citoyen salarié et consommateur n'a guère l'occasion de faire entendre son point de vue.

Une représentation efficace est aussi fonction des moyens d'une organisation.

Le cas de l'Union syndicale suisse est particulièrement frappant: une poignée de secrétaires se partagent plusieurs dizaines de commissions, courant de la circulation routière aux routes nationales, de l'importation des oeufs aux produits laitiers, de la consommation à la politique conjoncturelle. Quel temps reste-t-il pour préparer une stratégie syndicale d'ensemble, pour faire le lien avec les fédérations?

On parle beaucoup ces temps, à gauche, du problème de la participation au Conseil fédéral. Ne serait-il pas aussi utile, plus utile peut-être, de débattre de cette procédure gigantesque et complexe de préparation des décisions: choix des priorités, préparation des positions politiques à défendre, débats préalables dans les organisations, notamment?

(1) Germann R., Frutiger A. "Les commissions extra-parlementaires créées de 1970 à 1977". 1979, Université de Genève.

CONTRÔLE

Lois sur les étrangers: choisir les députés

Avant le débat imminent aux Chambres sur le projet de loi sur les étrangers, le comité vaudois constitué pour lutter contre l'adoption

des dispositions légales en question interpelle les candidats aux Chambres fédérales sur ce sujet. A titre documentaire et pour vous permettre, le cas échéant, de mieux situer le prochain débat parlementaire, nous vous proposons ci-dessous les questions posées aux candidats députés...

1. Estimez-vous normal qu'une loi sur les étrangers soit constituée, dans une large mesure, de dispositions de contrôle policier et n'apporte rien à la solution des nombreux problèmes sociaux et humains qui se posent à ceux qui sont obligés d'émigrer pour gagner leur vie dans notre pays?

2. Estimez-vous normal que, pour équilibrer le marché de l'emploi en Suisse, cette loi soumette une partie importante des travailleurs à une insécurité permanente quant à leur possibilité de vivre et de travailler en Suisse? Rap-

pelons que durant les cinq dernières années de séjour la loi ne donne aucune garantie de renouvellement de l'autorisation de séjour.

3. Estimez-vous normal que les droits accordés par cette loi à certaines catégories d'étrangers puissent être révoqués en tout temps, selon cette même loi, par le Conseil fédéral, en fonction de la situation économique?

4. Estimez-vous normal que l'entrée et le séjour des étrangers en Suisse soient régis par des critères aussi mal définis que: "le rapport équilibré entre le chiffre de la population suisse et la population étrangère résidente" ou "la capacité d'accueil" ou "l'aptitude de l'étranger à s'intégrer" ou la simple présomption que "la sûreté intérieure ou extérieure soit compromise"?

5. Estimez-vous opportun qu'une loi qui prétend faciliter l'intégration des étrangers en

Suisse manifeste dans de nombreux articles une méfiance caractérisée à l'égard de ceux qui sont différents de par leur nationalité, leur culture, leurs habitudes?

6. Estimez-vous normal que, dans certaines circonstances, des membres d'une association d'étrangers puissent être obligés par le Ministère public de la Confédération de fournir des renseignements personnels sur les autres membres de cette association, soit suisses, soit étrangers?

7. Estimez-vous admissible que le statut de saisonnier qui est en flagrante contradiction avec les droits de l'homme et ne se justifie plus, soit maintenu par cette loi qui, en plus, contient des dispositions empêchant pratiquement la transformation en autorisation de séjour?

On attend avec intérêt le résultat du sondage...

GENÈVE

Le week-end scolaire ou la vie éclatée

La proposition de libérer le week-end scolaire de toute activité scolaire (la suppression du samedi matin étant compensée par une demi-journée d'école supplémentaire prise sur le jeudi actuellement entièrement libre) mijotait depuis un certain temps dans l'opinion publique genevoise.

Les partis politiques hésitaient cependant à enfourcher ce cheval de bataille qui divise leurs propres rangs. C'est finalement l'hebdomadaire gratuit d'annonces "Genève Home Information" qui a lancé dans ce sens une initiative populaire couronnée de succès.

Outre le sens confirmé des affaires dont fait preuve son propriétaire, J.-M. Fleury, une des raisons de la réussite de cette feuille d'annonces réside dans le choix des thèmes rédactionnels qui servent à lier le ragoût

publicitaire; toujours populaires, voire démagogiques, ils illustrent le combat du chevalier sans peur contre les forces obscures et pernicieuses du pouvoir et consacrent le triomphe du bon sens. La défense de Jean Ziegler menacé dans son emploi y voisine avec une enquête sur la prostitution, une campagne contre le port obligatoire de la ceinture de sécurité alterne avec un éditorial en faveur d'une représentation équitable de la gauche à l'exécutif de la Ville de Genève.

L'initiative pour la suppression du samedi scolaire procède de la même logique: le choix d'un thème sensible, sa dramatisation et la solution apportée par GHI. Tout cela sans remettre en question à aucun moment les conditions qui sont à l'origine du problème posé. Avec son initiative GHI se situe dans le droit fil de la société de consommation et de l'idéologie publicitaire dont le journal d'annonces est un sous-produit. Expliquons-nous.

Pour la grande majorité de nos contem-

porains le travail est lourd et sans intérêt; de plus en plus la vie quotidienne, le travail sont mis entre parenthèses alors qu'au contraire les loisirs sont valorisés. La vie sociale — le voisinage, le quartier, les activités politiques — s'amenuise dans les villes bruyantes, polluées, dangereuses et sans espaces de liberté. A l'image du chrétien souffrant sur terre dans l'espoir d'un au-delà meilleur, chacun subit cette situation dans l'attente de la vie de rêve proposée par les catalogues publicitaires: week-ends, vacances. Voyages, résidence secondaires, voitures dévorent une part importante des revenus disponibles.

A Genève le samedi matin scolaire gâchait ce beau mouvement d'ensemble vers les vraies valeurs. Grâce à "Genève Home Information" cette bavure est en voie d'être corrigée. Pas question de pédagogie, de qualité de la vie infantine et d'activités équilibrées, intellectuelles et physiques. L'important c'est le samedi-dimanche. Le saut dans la fuite.